



## Passeport talent chercheur / Validation du visa

### Venez avec les **originaux** et les **photocopies**

Tout autre document nécessaire à l'instruction pourra vous être demandé par la Préfecture



#### Passeport

- + copie de la partie identité
- + date de validité du passeport
- + copie du visa « Passeport talent / chercheur / famille »
- + copie du tampon d'entrée en France



#### Document délivré par le consulat

Replissez tout le document



#### Convention d'accueil

Signée et tamponnée  
par votre établissement d'accueil et par la Préfecture

### PROCÉDURE À SUIVRE

1-Le CMI se charge d'envoyer votre dossier de demande de validation de visa auprès de l'Office Français de l'immigration et de l'intégration (OFII)

2-Après réception de vos documents, la direction territoriale de l'OFII vous adresse par courrier postal une attestation de réception du formulaire de demande d'attestation OFII.

Dans un second temps, vous recevrez une convocation pour procéder à la validation de votre VLS-TS. Prévoir un délai d'1 mois à 1 mois ½ pour la recevoir.

3-Afin que l'OFII appose une vignette (équivalent à un titre de séjour) dans votre le passeport, les documents à présenter le jour du rendez-vous sont les suivants :

- convocation OFII
- justificatif de domicile de moins de 3 mois
- une photo d'identité
- timbre fiscal d'une valeur de 250 euros

(que vous pouvez acheter sur le site [www.timbresofii.fr](http://www.timbresofii.fr) ou auprès des bureaux de tabac ou centres des impôts.)

#### Attention !

Sans la vignette OFII dans votre passeport,  
le visa long séjour ne vaut pas titre de séjour

**Le CMI Rennes vous accueille  
à la Cité Internationale**  
1 place Paul Ricoeur  
Métro A - Charles de Gaulle  
Bus C1/C2/11 - Liberté TNB